

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille huit, le 22 mai à 21 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 14 mai 2008.

Présents : Mesdames BARTHELEMY, DEFOSSE, DE RANCE & VERBEKE, Messieurs VICENTE, FERRARO, DUBAC, HENGL et PEYRE.

Absent, excusé : Monsieur TOURNAY.

Secrétaire de séance : Madame VERBEKE.

En préambule, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 10 avril 2008 et le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance :

Ordre du jour :

- A. Projet de construction de l'école : adoption du programme des travaux et de l'enveloppe financière prévisionnelle ;
- B. Bilan de la rencontre avec les jeunes ;
- C. Compte rendu de la réunion du CCAS du 23 avril 2008 ;
- D. Point sur les travaux en cours : locaux de la mairie, voirie ;
- E. Compte rendu de la réunion du RPI ;
- F. Enquête publique pour le déclassement d'une partie du chemin des Garrigues ;
- G. Demandes de subvention ;
- H. Compte rendu des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre (SICOVAL, SIVOS...) ;
- I. Questions diverses.

A) Projet de construction de l'école : adoption du programme des travaux et de l'enveloppe financière prévisionnelle :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de l'adoption du budget, le Conseil Municipal a prévu la construction de l'école maternelle qui comprendra notamment la réalisation de trois classes et d'un dortoir.

Cette construction permettra de remplacer les bâtiments actuellement utilisés (dont un bâtiment préfabriqué) et d'accueillir l'accroissement des effectifs.

Préalablement à la désignation d'un maître d'œuvre dont le rôle sera de concevoir le projet de réalisation des travaux et d'en assurer le suivi, il incombe au conseil municipal d'adopter le programme de ces derniers et d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle.

Monsieur le Maire expose alors le programme des travaux puis propose au conseil d'arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle globale pour le financement de ce programme à la somme de 905 000 Euros hors taxes dont 750 000 € alloués aux travaux.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter le programme des travaux exposé par le Maire,
- d'arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour le financement de ce programme à la somme de 905 000 € hors taxes, dont 750 000 € affectés aux seuls travaux.

Du point de vue du financement de ce projet, le Maire indique que l'Etat pourrait accorder une Dotation Globale d'Equipeement à la commune pour financer 40 % du montant hors taxe des travaux de construction. Il indique qu'un dossier de demande de subvention sera donc adressé à la fois à la Préfecture pour solliciter cette DGE et un autre au Département et que la subvention la plus favorable sera retenue (les subventions de l'Etat et du Département ne sont pas cumulables). Il indique aussi qu'une demande de subvention sera dressée à Bertrand AUBAN, Sénateur, et Patrick LEMASLE, Député, pour solliciter une aide au titre des fonds parlementaires. Il précise aussi que, selon le projet de construction qui sera retenu, une demande de soutien financier pourra être déposée auprès de la Région pour faire face aux investissements engagés en matière d'économie d'énergie.

Mme VERBEKE indique qu'une troisième classe pourrait être ouverte à ISSUS à la rentrée de septembre 2009.

B) Bilan de la rencontre avec les jeunes :

Rapport de M. VICENTE sur la rencontre qui s'est tenue le 27 avril dernier. Les besoins exprimés par les jeunes de la commune sont les suivants :

- pouvoir bénéficier d'une navette pour aller à LABEGE ou à CASTANET TOLOSAN,
- profiter de soirées du type « Megamix » ainsi que de soirées cinéma ou jeux de société organisées et encadrées par la mairie,
- création d'un terrain multisports, d'une bibliothèque,
- prêt d'un local pour qu'ils puissent facilement se rencontrer en semaine ou le week-end,
- mise à disposition de la salle des fêtes à un tarif réduit.

Le conseil municipal constate que certains des besoins exprimés peuvent correspondre à des attentes des autres habitants de la commune. Ces demandes seront étudiées par le groupe de travail correspondant. Concernant le montant de la location de la salle des fêtes, cette question à incidence budgétaire sera examinée en début d'année prochaine.

C) Compte rendu de la réunion du CCAS du 23 avril 2008

Une réflexion a été engagée concernant les différents axes de l'action sociale qui doit être engagée. Les premières actions seront engagées au profit des aînés - un goûter est prévu le 1^{er} juin prochain pour réunir les personnes âgées de plus de 65 ans, faire connaissance et prendre en compte leurs attentes - et des demandeurs d'emploi : la création d'un point accueil emploi sera étudiée. D'autres actions seront ensuite menées en faveur des enfants en bas âge.

D) Point sur les travaux en cours : locaux de la mairie, voirie

Rapport de M. FERRARO :

- locaux de la mairie : les pièces situées à l'étage de la mairie ont été détapissées le 26 avril dernier ; d'autres travaux seront réalisés d'ici le 12 juin prochain : démolition d'une cloison, ragréage du sol. Un nouveau devis doit être présenté pour les travaux d'électricité et de création de faux plafonds. Le Maire précise que le Département ne subventionnera pas l'acquisition de mobilier pour l'aménagement des ce locaux ;
- voirie : le SICOVAL doit présenter un projet pour la création d'une aire de retournement pour les camions de collecte des ordures ménagères au chemin des Garrigues ; il doit aussi fournir un devis pour l'installation d'un panneau « 3,5 T » au début du chemin du Château (coté village) et pour un panneau « Stop » et le marquage au sol correspondant au chemin des Bouzigues.
- à l'école : la ligne 380 V sera prolongée dans la cuisine pour le branchement d'un nouveau four pour le réchauffement des plats servis à la cantine.

E) Compte rendu de la réunion du RPI

Rapport de Mme VERBEKE sur cette première réunion depuis l'installation des nouveaux conseils municipaux des communes membres.

Plusieurs décisions ont été prises lors de cette réunion :

- les ATSEM seront rémunérées pour un ¼ d'heure de travail en plus chaque jour, à partir de la prochaine rentrée scolaire (compensé par la disparition des cours du mercredi),
- achat de matériel pour l'école d'ISSUS : un banc pour la classe des petits, un lot de 3 tapis de gym, 2 tableaux d'affichage plastifiés.

Question diverses abordées :

- les conseils municipaux des communes de POUZE et de NOUEILLES doivent se prononcer prochainement sur la prise en charge par le RPI de la totalité du temps de travail de Mme GIBILI, agent d'entretien de l'école d'ISSUS,
- à NOUEILLES, la 3^{ème} classe devrait être installée dans un bâtiment préfabriqué mis à disposition par le Département,
- garderie : les communes rappellent qu'il est important de respecter l'horaire de fin de garderie (18h) ; un courrier cosigné par les communes pourra être adressés aux parents si les dépassements d'horaires sont trop fréquents.
- garderie : avec la fin des cours du mercredi, la question de la garde des enfants est posée pour cette matinée.
- une kermesse est organisée à l'école d'ISSUS le 20 juin : la commune et peut-être le comité des fêtes y prendront part. Le Maire souhaite que tous les habitants y soient conviés.

F) Enquête publique pour le déclassement d'une partie du chemin des Garrigues

Le Maire rappelle que :

- un protocole transactionnel a été signé par toutes les parties en cause dans cette affaire pour mettre fin au litige et que ce protocole a été transmis en Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité le 05 novembre 2007 ;

- la Préfecture n'a formulé aucune observation au titre de la légalité de cette transaction.

Il précise qu'un chemin rural ne peut être l'objet d'un échange et que la régularisation de la situation décrite dans le protocole transactionnel doit être donc faite comme suit :

- dans un premier temps, la commune doit céder une partie du chemin rural des Garrigues, celle sur laquelle le bâtiment a été édifié (parcelle identifiée par un récent bornage sous la référence A/761) ;
- dans un second temps, la commune doit acquérir, sans frais selon le protocole, les parcelles cadastrées A/760 et A/757 pour constituer une nouvelle portion de ce chemin rural.

S'agissant de la cession de la parcelle A/761, partie du chemin rural des Garrigues, le Maire indique qu'une procédure particulière doit être suivie conformément aux dispositions de l'article L161-10 du code rural.

Le Maire demande aux élus de délibérer concernant la cession d'une partie du chemin rural des Garrigues (parcelle cadastrée A/761) après avoir précisé que :

- le chemin rural des Garrigues n'appartient qu'à la commune d'ISSUS
- ce chemin n'est pas inscrit à l'itinéraire départemental des chemins de promenade et de randonnées
- la partie de chemin qui sera cédée n'est plus affectée à l'usage du public.

Le conseil municipal, entendu Monsieur le Maire, par 8 voix pour et 2 abstentions, décide d'engager la procédure de cession d'une partie du chemin rural des Garrigues (parcelle cadastrée A/761) et charge le Maire de conduire cette procédure conformément aux prescriptions de l'article L.161-10 du code rural.

G) Demandes de subvention

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention pour financer les travaux à réaliser à la mairie et l'achat d'une tondeuse.

H) Compte rendu des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre :

- commissions du SICOVAL : Mme DE RANCE sera membre de la commission Environnement et de la commission Culture Sport et Loisirs, M. VICENTE sera membre de la commission Culture Sport et Loisirs, M. CAUBET sera membre de la commission Finances et de la commission Aménagement de l'Espace, M. FERRARO sera membre de la commission Travaux.

- SIVURS : le dossier de la construction de la nouvelle cuisine centrale suit son cours. Cette cuisine sera notamment financée par un emprunt ; la commune d'ISSUS participera au remboursement de cet emprunt à raison de 500 Euro par an environ (1.05 % de l'annuité).

I) Questions diverses

- la salle des fêtes sera mise gratuitement à la disposition de la paroisse pour le weekend du 27 et 28 septembre 2008 (détail du vote : pour : 5, contre : 4, abstention : 1).

- fichier base élèves : le Maire fait part aux élus du courrier reçu en mairie le 16 avril dernier concernant la mise en œuvre de ce fichier de la part du *Collectif 31 « Base élève : Non ! »*. Il invite les élus à débattre concernant l'utilisation de ce fichier par la mairie. Considérant que ce fichier comprend des informations concernant la scolarité des élèves mais aussi leur situation familiale et administrative qui sont centralisées et partageables, considérant que les données ainsi centralisées peuvent ne pas être utilisées à bon escient par ceux qui bénéficient d'un accès à cette base et que l'accès à ces données ne peut pas être totalement protégé, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce contre l'utilisation du fichier Bases Elève du premier degré et décide que la mairie n'utilisera pas ce fichier à travers l'accès dont elle disposera.

- Adhésion au Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement en Haute-Garonne : le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à ce syndicat pour le moment.

- Formation des élus.

- Circulation des quads : aucun circuit n'est aménagé pour recevoir les quads à ISSUS.

- Circulation chemin d'Aussaguel : le Maire fait part aux élus du courrier reçu en mairie concernant le comptage des véhicules qui a été fait par les services de la voirie du Département. Les résultats sont les suivants :

- trafic journalier : 239V/J

- vitesses pratiquées : vitesse moyenne 48km/h (85 % des usagers roulent en dessous de 62 Km/h).

Le Maire indique qu'il rencontrera prochainement le chef du Secteur Routier pour toutes les questions relatives aux voies départementales traversant ISSUS.

- Médiathèque de NOUEILLES : le conseil municipal décide que la commune d'ISSUS versera une subvention de 2 € par enfant scolarisé à NOUEILLES pour financer l'achat de nouveaux livres (qui sont à la disposition des élèves).

Prochain conseil municipal le 26 juin 2008 à 21h.